Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260706-2026_102-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

## Extrait du registre des délibérations

# Conseil communautaire

Séance du 06 juillet 2026

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ**

N°2026-102

En exercice : 27
Présents (P) : 23
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 26 juin 2026.

**Conseillers en exercice** : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (E – A donné pouvoir à Ange PRIOUL), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (E), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (P), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (E – A donné pouvoir à Casimir LECHEVALIER), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (E), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

**Secrétaire de séance** : Sophie BLEJEAN

## SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE
## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
## ATTRIBUTION DE L'AIDE REGIONALE AU FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260706-2026_102-DE

Monsieur le Président informe que par courriel du 11 juin 2026, le Président du syndicat mixte du Pays de Brocéliande, lui a fait part de son souhait de voir le Conseil communautaire se prononcer sur l'attribution de l'aide régionale au fonctionnement du Conseil de développement pour l'exercice 2026.

Lors du précédent mandat, il a été fait le choix de conserver un Conseil de développement mutualisé à l'échelle du Pays en engageant des actions pour permettre d'atteindre une meilleure représentation socio-économique paritaire et territoriale.

Le Conseil régional soutient depuis plusieurs années l'animation et les actions desdits conseils de développement et leur réseau régional. Pour 2026, la subvention régionale est à la fois pondérée par des critères de péréquation et répartie dans des enveloppes attribuées aux trois EPCI composant le Syndicat Mixte (Brocéliande Communauté, Montfort et Saint-Méen-Montauban) pour un montant total prévisionnel de 16 773 € (soit une diminution de 14% par rapport à 2025).

Dans l'objectif de déposer la demande de subvention 2026, il convient que le conseil communautaire donne son accord afin que le montant alloué à Brocéliande Communauté (6 600 €) soit attribué au Conseil de Développement mutualisé à l'échelle du Pays de Brocéliande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de VALIDER que la subvention régionale allouée à Brocéliande Communauté soit attribuée au Conseil de développement mutualisé à l'échelle du Pays de Brocéliande pour l'exercice 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 07 juillet 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT